



Prévoyance vieillesse 2020: **Touche pas à ma retraite!**

Manifestation – Samedi 30 mai 2015

14h30 – Petit-Chêne – Lausanne



Pas d'économie sur le dos des femmes!
Les retraitées ne passeront pas à la caisse!
Priorité à l'AVS, pas un sou de plus
pour le 2^e pilier!

Infos transports

Train spécial gratuit au départ de Genève à 13h15 (retour 17h30)

Pour les rendez-vous et le remboursement des transports au départ d'autres villes, merci de vous adresser directement au syndicat/organisation signataire dont vous êtes membre.

Mobilisons-nous POUR l'AVS, CONTRE le paquet Berset

La réforme «Prévoyance vieillesse 2020» ou «paquet Berset» prévoit toute une série de mesures gravement antisociales :

- Contre les femmes : augmentation de l'âge de la retraite ; suppression de la rente de veuve pour celles n'ayant pas ou plus d'enfant à charge ;
- Contre les petits et moyens revenus : augmentation de la TVA ; augmentation des cotisations et baisse du taux de conversion du 2^e pilier ;
- Introduction d'un mécanisme de contrôle automatique dans l'AVS dont l'effet serait de supprimer l'indexation des rentes ;
- Réduction du financement par la Confédération.

Les débats au sein de la commission du Conseil des Etats viennent de commencer: alors que la commission est entrée en matière, à l'unanimité, sur le «paquet Berset», une majorité de celle-ci invite à refuser l'initiative AVS-Plus, lancée par les syndicats pour renforcer l'AVS. Le ton est donné !

Des rentes au prix fort

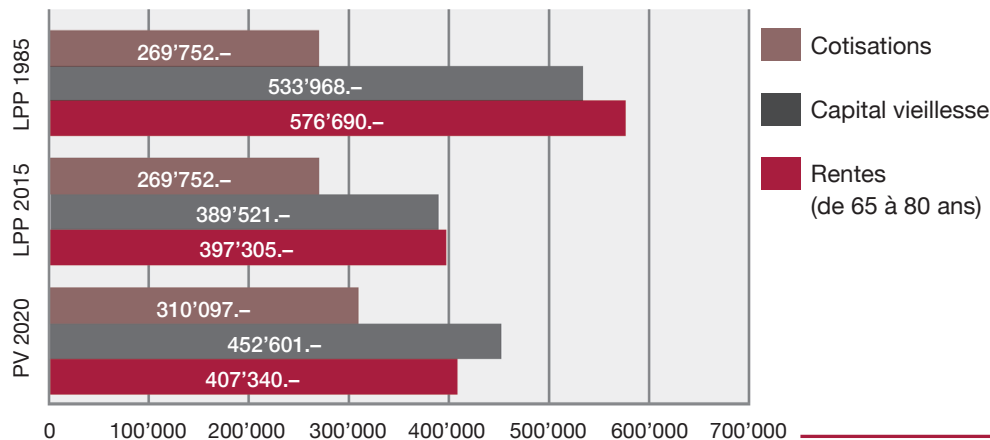
La réduction du taux de conversion de 6,8 % à 6 % baissera les rentes du 2^e pilier. Pour un capital de 300 000 francs, la rente annuelle diminuerait de 20 400 à 18 000 francs ! Pour toucher la même rente, comme le promet le Conseil fédéral, il faudra payer plus de cotisations (voir infographie).

L'accès facilité des revenus modestes au 2^e pilier est présenté comme un cadeau. En réalité c'est un piège: il faudra débours

entre 5 % et 13 % de salaire en cotisations (le % dépend de l'âge et comprend la partie patronale) pour toucher une rente comprise entre 280 et 480 francs par mois.

Or, il suffirait de seulement 1,8 % de cotisations supplémentaires à l'AVS pour augmenter les rentes de 20 %. Cela permettrait aux bas revenus d'augmenter leurs rentes sans avoir à payer des cotisations LPP au moins trois fois plus cher !

Cotisation, capital et rente pour un salaire de 84 600 francs (maximum soumis à la LPP).



L'AVS: un modèle stable et solidaire

Depuis des années, on nous rabâche que les finances de l'AVS sont en danger. Or, l'AVS, entrée en vigueur en 1948, a montré sa résistance aux aléas de la conjoncture :

- Depuis 1970, les cotisations sont restées les mêmes alors que le nombre de retraité-e-s a doublé.
- En 1997, le Conseil fédéral prévoyait un déficit de 15 milliards de francs pour 2010, finalement l'AVS clôturait avec un... excédent de 2 milliards.
- Aujourd'hui encore, on nous assène que l'AVS a un déficit de recettes de 320 millions, pourtant sa fortune a augmenté, en 2014, de 2,5 milliards de francs !

L'AVS est une assurance sociale saine, parce qu'elle est fondée sur la solidarité entre générations, entre hauts et bas revenus. Elle constitue la meilleure option pour les salarié-e-s et les indépendant-e-s modestes.



On constate la fonte des rentes et l'explosion des cotisations entre les promesses faites lors de l'entrée en vigueur du 2^e pilier en 1985, la réalité actuelle et l'avenir qu'on nous prépare.

Période d'activité: 1985 à 2025.

Le taux d'intérêt pour la période 2015-2025 est fixé à 1,75%, ce qui est un choix optimiste si on tient compte des décisions de fixer des taux négatifs pour certains placements.

2,3 milliards de plus pour les requins du 2^e pilier

Le Conseil fédéral évalue à 2,3 milliards de francs par année, les montants supplémentaires que nous allons verser aux caisses de pensions et assurances. Celles-ci cumulent déjà aujourd'hui quelque 720 milliards de francs de capital. Des milliards qui permettent un énorme business puisqu'ils sont investis en bourse et dans l'immobilier, nourrissant ainsi le système spéculatif.

Et rien ne nous assure que, comme en 2008, une nouvelle crise n'engloutisse à nouveau des milliards et mette en danger nos rentes du 2^e pilier !

64 ans c'est bien ASSEZ!

L'augmentation de l'âge de la retraite des femmes n'a rien à voir avec l'égalité. Elle pénalisera les travailleuses, particulièrement celles qui ont des métiers pénibles. Et, alors que les inégalités de salaires et de parcours de vie persistent, les femmes devront trimer une année de plus pour une petite rente !

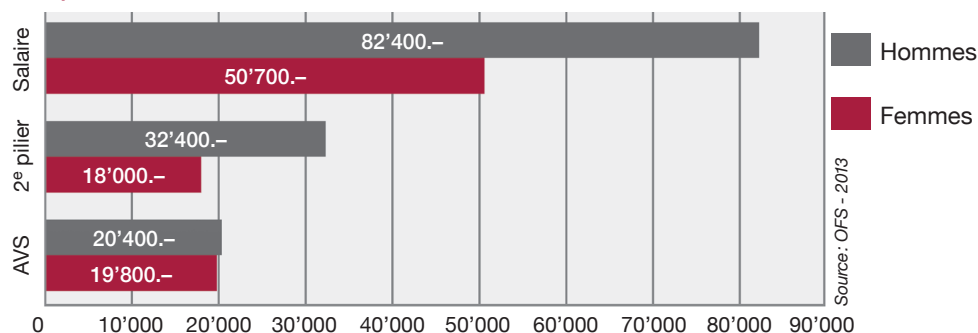
Mais les hommes sont aussi concernés, car l'augmentation de l'âge de la retraite des femmes c'est le verrou à faire sauter pour augmenter l'âge de la retraite de toutes et tous à 67 ans !

La droite et le patronat ne s'en cachent pas.

Suivez-nous sur FB:
[www.facebook.com/
Bersetremballetonpaquet](http://www.facebook.com/Bersetremballetonpaquet)

Et sur les sites internet
des organisations signataires

Comparatif femmes et hommes: revenus et rentes annuels en valeurs médianes



1,5 milliard d'économies sur le dos des femmes: on nous prend pour des quiches!

Le 7 mars dernier, nous avons été nombreuses, et nombreux, à manifester à Berne pour l'égalité salariale et contre l'élévation de l'âge de la retraite des femmes. Pour nous, pas question de marchander l'égalité des salaires avec l'âge de la retraite!

Gagner 20 % de moins que les hommes pendant la vie active se répercute sur la retraite. Travailler à temps partiel parce qu'il n'y a pas assez de places en crèche, se répercute sur la retraite. Toucher un salaire plus bas parce que les métiers féminins sont moins bien valorisés se répercute sur la retraite. Etre freinée dans sa carrière professionnelle par le «plafond de verre» se répercute sur la retraite. Cette réalité n'est pas un «sou-

venir du passé», mais bien le quotidien des femmes d'aujourd'hui!

Conséquence: seules 57 % des femmes touchent une rente du 2^e pilier contre 87 % des hommes. Surtout, les femmes touchent une rente médiane du 2^e pilier de 18000 francs contre 32500 pour les hommes! C'est ça l'égalité?



BERSET, REMBALLE TON PAQUET!

Les organisations suivantes appellent à cette manifestation:

Union syndicale vaudoise (USV) | Union syndicale fribourgeoise (USF) | Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS) | Syndicat interprofessionnel des travailleurs/-ses (SIT) | Unia (VD + GE) SSP (VD + GE + FR + VS) | Syndicom | SEV | POP | Les Verts GE | Jeunes socialistes VD | Parti socialiste genevois | La Gauche Anticapitaliste | Parti du Travail | solidaritéS | Mouvement pour le socialisme (MPS) | Feminista | AVIVO Vaud | ADF-Vaud | Marche mondiale des femmes (MMF)

Le 14 juin, votez OUI pour renforcer l'AVS

L'initiative pour taxer les héritages supérieurs à deux millions de francs passera en votation populaire le 14 juin. Si elle est acceptée, un impôt de 20 % sur les successions importantes sera prélevé, dont deux-tiers du produit iront à la caisse de l'AVS, au bénéfice de tout le monde.

L'AVS toucherait ainsi deux milliards de francs supplémentaires, sans alourdir le coût du travail.

Oui aux retraites solidaires, Oui le 14 juin!